

"Bonjour à tous les membres d'Eau-Secours Briançonnais,

Certains d'entre nous viennent de recevoir une lettre de la SEERC, datée du 25 janvier 2010 (ou d'une date voisine) et signée par le chef d'agence Alpes du Sud, M. Camus. Cette lettre est au sujet des "impayés" de l'année 2009 .

Si vous l'avez reçue, nous vous demandons de ne pas vous laisser influencer par ce courrier, qui présente une version biaisée du jugement du 24 décembre, et qui est purement et simplement une grossière tentative d'intimidation.

Nous avons déjà analysé le jugement du 24 décembre. Notre analyse - validée par notre avocat- est très différente de celle présentée par M. Camus. Nous vous adresserons notre point de vue dans les prochains jours par mail. C'est un sujet sérieux, juridique, qui nous demande d'être rigoureux, ce qui explique les quelques jours dont nous avons besoin pour travailler.

Entretemps, ne vous laissez pas influencer par le courrier de la SEERC !

A bientôt et cordialement,
Yves MITTAINÉ
V-Pdt., Eau-Secours Briançonnais"